

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
le premier décembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET ☞ **N° 2022_01_12_6**

☞..... Subvention de fonctionnement aux associations - Versement d'acomptes dans le cadre de l'exercice budgétaire 2023.

Date de la convocation

▪ 25 novembre 2022

Présents

M. BOUTLEUX Guy, Mme BARDEAUX Sandrine, M. JOUGLEUX Jean-Luc, Mmes DUQUESNE Cécile, KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, DAUSQUE Ludivine, NOËL Laure, M. SENECAL Yannick, Mme ROUSSEAU Marie-José, MM. LAMIRAND Christophe, SERGENT Didier, Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine.

Absents excusés ayant donné procuration

M. MARLOT Loïc	à	M. DUBAËLE Jean-Luc
Mme NOURTIER Fabienne	à	Mme BARDEAUX Sandrine
Mme SAUVAGE Edith	à	Mme LAVIEVILLE Chantal
M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
M. JOLIE Pascal	à	Mme DUQUESNE Cécile
M. LEPRETRE Médéric	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme GUILLOU Elodie	à	M. DEVIN Serge
Mme HEMBERT Axelle	à	M. LAMIRAND Christophe

Absents excusés sans procuration

Mme DREUSLIN Estelle
M. FERNAGUT Joël

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommée Secrétaire de Séance

Mme NOËL Laure

SERVICE RESSOURCES

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - VERSEMENT
D'ACOMPTES DANS LE CADRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir, comme tous les ans, un acompte pour les organismes subventionnés par la Ville, d'un montant maximal égal au montant de la subvention inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2022.

Cette procédure est indispensable, préalablement au vote du Budget Primitif 2023, notamment pour les associations employant du personnel.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le versement d'acomptes d'un montant maximal indiqué ci-dessous, aux associations suivantes :

- Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de Wimereux 15 000 €
- Centre SocioCulturel Audrey Bartier 200 000 €
- Centre Communal d'Action Sociale de Wimereux 200 000 €

Pour extrait certifié conforme,

#signature#